

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 12 mars 2015  
Heure..... 14 h 15  
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G (G-1510)

PRÉSENCES – 128 personnes ont signé la feuille des présences  
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

André Martineau propose *Robert St-Amour*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 45**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 février 2015
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Grief sur la reprise des journées de grève – mode de répartition
  - 5.1 Décisions à prendre
6. Compressions et financement de l'aide à la réussite
  - 6.1 Décisions à prendre
7. Lutte à l'austérité
  - 7.1 Décisions à prendre
8. Informations
9. Questions diverses

Proposée par Gaston Sauvé  
Appuyée par Viviane Charland  
**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 FÉVRIER 2015**

**Recommandation 46**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 février 2015 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Lysann Hounzell  
Appuyée par Philippe Boudreau  
**Adoptée à l'unanimité**

**4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

**Recommandation 47**

Que l'assemblée générale du SPECA accepte l'enseignante ayant adhéré au SPECA depuis le 5 février 2015 et dont le nom est : *Chantal Tremblay* (Sciences sociales).

Proposée par David Schwinghamer  
Appuyée par Raynald Pepin  
**Adoptée à l'unanimité**

## 5. **GRIEF SUR LA REPRISE DES JOURNÉES DE GRÈVE – MODE DE RÉPARTITION**

Alain Long rappelle brièvement l'histoire en ce qui a trait à la rémunération de la reprise des jours de grève de 2005. Nous en sommes maintenant à déterminer le mode de répartition des sommes qui ont été allouées. Le mode de répartition que voudrait mettre en application le Collège causerait des nombreuses iniquités, en plus de contredire notre position historique, à l'effet que tout le travail a été fait et donc que tout le travail doit être rémunéré. Selon les avis légaux du Collège et de la FNEEQ, le mode de répartition proposé par l'exécutif du SPECA doit être approuvé individuellement.

### **Recommandation 48**

Considérant la position historique du SPECA à l'effet que, lors de la reprise des jours de grève en 2005, « tout le travail a été fait » et que, par conséquent, « toute la rémunération doit être versée », position entérinée par l'arbitre Pierre A. Fortin dans sa décision du 8 février 2008;

Considérant l'ensemble des recours subséquents qui ont réduit la portée de la première sentence en limitant la rémunération :

- « aux enseignantes et enseignants ayant effectué (...) la reprise exigée des cours, ateliers, laboratoires et stages » (Fortin, 21 janvier 2010);
- « au taux de 1/260 (du salaire annuel) par jour pour un maximum de 6,5 heures par jour ou 3,25 heures par demi-journée » (Fortin, 8 janvier 2015).

*Il est proposé :*

Que le SPECA adopte le principe général selon lequel la rémunération totale générée en vertu des décisions arbitrales, pour la reprise des cinq jours et demi de grève en 2005, soit répartie entre les enseignants qui ont fait la grève au prorata de la coupure salariale subie par chacun.

Que le SPECA mandate le Conseil exécutif pour inviter individuellement chaque enseignant ayant fait la grève à adhérer à ce principe général et à demander formellement au Collège d'être personnellement rémunéré sur cette base.

Que le SPECA mandate le Conseil exécutif pour obtenir du Collège qu'il rémunère sur cette base tous les enseignants l'ayant demandé, à moins que ceux-ci ne constituent pas la majorité des enseignants ayant fait la grève.

Proposée par Éric Athlan  
Appuyée par Philippe Boudreau

Un amendement est proposé : déplacer « individuellement » après « adhérer »

Proposé par Hélène Robert  
Appuyé par Pascale Charest

L'amendement est adopté à l'unanimité.

**La proposition principale, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité**

## 6. **COMPRESSIONS ET FINANCEMENT DE L'AIDE À LA RÉUSSITE**

Josée Déziel revient sur ce qui a été annoncé lors de la dernière assemblée en ce qui a trait à la situation financière du Collège. Le Collège avait annoncé l'intention de couper le financement hors masse salariale de l'aide à la réussite et proposait divers scénarios pour l'intégrer à la masse salariale. Nous avons décidé, lors de la dernière assemblée, de ne pas ouvrir la lettre d'entente de 2012. Au fil des semaines, les négociations ont donné un certain nombre de résultats, en bonne partie en raison de la mobilisation des membres.

### **Recommandation 49**

Considérant que les compressions du gouvernement et d'autres facteurs ont miné la situation financière du Collège et l'ont mené à abolir des postes, menaçant ainsi les services directs aux étudiants en 2015-2016;

Considérant la négociation engagée par le Collège avec le SPECA sur le financement de l'aide à la réussite pour tenter d'en réduire les coûts pour le Collège tout en minimisant les impacts négatifs sur l'offre de service aux étudiants;

Considérant la décision de l'assemblée générale de ne pas ouvrir la Lettre d'entente relative aux règles de répartition des ressources enseignantes signée le 10 avril 2012;

Considérant qu'en 2015-2016, le Plan triennal de développement des programmes d'études ne prévoit aucune opération lourde d'élaboration, d'actualisation ou d'évaluation de programmes;

*Il est proposé :*

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentants pour négocier avec le Collège une nouvelle entente sur l'aide à la réussite qui comprenne les éléments suivants :

- Une garantie que le Collège rendra disponible, à chaque année, au moins 4 ETC en libérations enseignantes à même ses budgets de fonctionnement;
- Une possibilité d'utiliser exceptionnellement des ressources du projet de répartition annuel pour financer des libérations enseignantes, mais sans que cela ne remette en cause l'entente du 10 avril 2012 et sans que les ressources allouées à l'enseignement ne soient touchées;
- La reconnaissance du rôle central de la Commission des études à l'égard des priorités du Collège relatives à la réalisation du plan de réussite et des mesures d'aide à mettre en œuvre dans le cadre du plan.

Que le minimum de ressources garanties par le Collège dans l'entente puisse être revu :

- À la baisse si, une année donnée, l'effort budgétaire total demandé par le ministère au Collège est significativement plus élevé que ce qui est actuellement demandé en vertu de l'annexe budgétaire S040 (version 04);
- À la hausse si, une année donnée, l'effort budgétaire total demandé par le ministère au Collège est significativement moins élevé que ce qui est actuellement demandé en vertu de l'annexe budgétaire S040 (version 04).

Que, pour 2015-2016, les ressources dégagées du projet de répartition pour la réussite soient prises en priorité à même les 5 ETC réservés pour les activités de programme, mais sans dépasser 2 ETC.

Que le SPECA exige que le Collège lui fournisse, dans les meilleurs délais, un bilan complet des mesures mises en place en réponse à ses difficultés financières et qu'une analyse critique de ces mesures soit présentée à une assemblée ultérieure.

Proposée par Daniel Cholette  
Appuyée par Carine Blais  
**Adoptée à l'unanimité**

## **7. LUTTE À L'AUSTÉRITÉ**

Philippe de Grosbois présente le document soumis à l'assemblée, dans lequel on retrouve un portrait des actuelles luttes à l'austérité.

### **Recommandation 50**

Considérant l'« état des lieux de la lutte à l'austérité » présenté à l'assemblée;

Considérant que la conjoncture présente rend nécessaire une réflexion large sur l'ensemble des actions

envisageables dans le cadre de cette lutte;

*Il est proposé :*

Que le SPECA organise, en vue de l'assemblée du 9 avril, une ou deux rencontres d'échanges sur les moyens de pression actuellement à notre portée.

Proposée par Samaël Beaudoin  
Appuyée par Thomas Dussert  
**Adoptée à l'unanimité**

Une nouvelle proposition est amenée :

Que l'assemblée générale du SPECA, lors de son instance du 9 avril 2015, tienne un vote sur la tenue d'une journée de grève sociale le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Proposée par Raphaël Rebelo  
Appuyée par Céline Varin  
**Adoptée à l'unanimité**

## **8. INFORMATIONS**

### ***8.1 Assurances collectives***

Nicola Grenon amène quelques éléments d'informations sur nos assurances collectives en suivi du changement de la définition de voyage dans les assurances de la FNEEQ, faisant en sorte que les professeurs accompagnant des étudiants à l'étranger dans le cadre de leurs fonctions ne seraient plus couverts par notre police d'assurances. Le Collège pourra dorénavant souscrire une assurance pour tout professeur dans cette situation.

Aussi, la CFARR nous a informés d'un ajustement de tous les taux associés au contrat d'assurance des professeurs. Ces nouvelles primes, majorées en moyenne de 1,28%, prendront effet le 1<sup>er</sup> avril 2015. Elles sont la conséquence du changement des règles de taxation des assurances par le gouvernement Couillard.

### ***8.2 Congrès de la FNEEQ***

Philippe de Grosbois informe l'assemblée que le Congrès de la FNEEQ a lieu à la fin du mois de mai. Cette fois-ci, les syndicats locaux sont invités à soumettre des propositions, qui seront discutées sur le plancher du Congrès. La date limite est le 27 mars. Philippe de Grosbois invite les membres à faire parvenir leurs suggestions.

### ***8.3 Formation pour les non-permanents***

Josée Déziel annonce la tenue d'une formation pour les enseignants non permanents, le jeudi 26 mars 2015 à 14 h 15.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été abordée.

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16 h 10.

Adopté le : \_\_\_\_\_

---

Présidente

---

Secrétaire